



Incendie assurance remboursement saisie sur salaire

Par **denniswanted**, le **10/09/2009** à **02:49**

Bonjour,

j'ai subie dans mon appartement un incendie qualifier d'accidentelle par les expertd

mais je suis tjr obliger de comparaître devant un juge

car je n'ai pas assurance incendie

qu'est ce que je risque ?

on ma parler de saisie sur salaire est ce possible ?

malgré le fait que sa été prouver que c'était un accident ?

Par **cloclo7**, le **10/09/2009** à **13:59**

vous êtes responsable de l'incendie qui s'est déclenché chez vous même de manière accidentelle, vous pouvez donc être condamné à verser des dommages-intérêts s'il y a eu des dommages.